



Colloque national FIPHFP 11/2/2010 – Sciences Po Paris
Intervention Jean Marie Barbier

Madame le Ministre, Monsieur le Président du FIPHFP, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord et en préambule de mon propos, je veux vous dire que c'est avec enthousiasme que j'accueille l'honneur qui m'échoit aujourd'hui, pour moi-même et pour notre Association, d'être le grand témoin de ce colloque national organisé par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, à l'occasion symbolique de la date anniversaire de la loi du 11/02/2005. Je tiens ici à vous en remercier pleinement Monsieur le Président, mon cher Didier.

C'est aussi pour moi un devoir de dire les choses en les objectivant.

L'Association des Paralysés de France est un acteur engagé de longue date, vous le savez, pour faire progresser les droits des personnes en situation de handicap dans notre pays. C'est de cette place d'acteur engagé de la société civile que je m'exprime ce matin.

Si on peut à bon droit se féliciter des progrès significatifs enregistrés au cours des dernières années, notamment en terme d'emploi au sein des trois fonctions publiques, si on doit encourager les initiatives qui vont dans le bon sens, dans le sens de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société, dans celui qui laisse une véritable place à ces personnes dans la société en général et dans le monde du travail en particulier, je ne peux ce matin faire l'économie d'une réflexion sur leurs limites et sur nos attentes dans le domaine de l'emploi.

La vie professionnelle constitue un facteur essentiel de participation à la vie sociale. La valeur travail, dont on parle beaucoup, celle qu'on lui accorde

quand on en a, celle qu'on en attend quand on recherche un emploi est fondamentale dans notre société.

Cette réalité s'applique aux personnes en situation de handicap

- qui, lorsqu'elles sont en capacité de travailler, **aimeraient pouvoir accéder à un emploi, à un emploi durable** : aujourd'hui n'oublions pas que près de 250 000 personnes en situation de handicap sont inscrites à Pôle Emploi,
- qui aimeraient pouvoir également **connaître une évolution de carrière**, voire **conserver leur emploi**, aujourd'hui près de 600 000 personnes en situation de handicap exercent une activité à caractère professionnel
 - o plus de 80% travaillent en milieu dit ordinaire de travail,
 - o parmi elles 40% sont agents de la fonction publique.

Mais les préjugés, les représentations face au handicap ont encore la vie dure. Aussi devons-nous ensemble, collectivement, **penser une société ouverte**, dans laquelle la pression de la contrainte cédera la place au réflexe de l'égalité de traitement et de non-discrimination.

Nous n'en sommes malheureusement pas encore là.

Il existe encore, dans les fonctions publiques, je veux en témoigner, des agents qui travaillent au fond du couloir, isolés de leurs collègues.

23 ans après l'inscription légale d'une obligation d'emploi, 5 années après son renforcement, nous en sommes encore aux **prémises du droit à l'emploi pour tous**.

Des moyens humains, techniques et financiers conséquents existent, des frémissements sont constatés... mais nous sommes loin encore de ce qui ne devrait être qu'un plancher et qui pour beaucoup apparaît encore comme un

plafond presque inaccessible, impossible à atteindre. Je parle ici du taux d'emploi fixé par la loi à hauteur de 6%.

Je tiens à le dire devant vous, **nous ne pouvons nous satisfaire d'un taux d'emploi** qui stagne à 3% dans le secteur privé et qui dépasse à peine 4% dans le secteur public.

Certes il y a progression.

Certes il y a mobilisation, comme nous le voyons aujourd'hui et au quotidien sur le terrain dans la territoriale, l'hospitalière ou dans les services de l'Etat notamment. Mais les freins restent réels, forts et difficiles à lever.

Tout cela je le répète reste insuffisant. Car il n'existe pas d'impossibilité. Cet objectif est réaliste, encore faut-il que les engagements se déclinent non seulement en paroles mais aussi en actes.

La fonction publique se doit d'être exemplaire. Je ne suis pas le premier à avoir fixé cet objectif, mais je partage totalement cet avis.

Cette exemplarité doit se jouer sur au moins deux registres :

- **un registre quantitatif** : qui permette d'atteindre, voire de dépasser cet objectif qui je le rappelle est un minimum, de **briser cet autre plafond de verre** et cela en développant les **recrutements**, ce qui suppose d'agir en amont d'encourager les « vocations », de préparer les candidats, de les accompagner de manière adaptée dans leur parcours d'accès et d'assurer une intégration pleine et entière. Le reclassement et le maintien dans l'emploi ne peuvent être les seules contributions apportées par la fonction publique à cet objectif général ;
- **un registre qualitatif** aussi : qui permette de développer des pratiques innovantes ou non, des pratiques tout simplement, **pour que l'exceptionnel d'aujourd'hui devienne l'ordinaire, le naturel de demain** :

- en organisant la promotion de l'ensemble de la chaîne d'accès à l'emploi (logement, transport...),
- en intégrant les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (80% âgés de + 40 ans et 2/3 agents de catégorie C), assurant en particulier la promotion et une évolution égale dans l'emploi,
- en diversifiant aussi les réponses apportées à travers bien entendu l'emploi direct mais également par le recours à l'emploi indirect en confiant des activités de sous-traitance aux EA et aux ESAT. Cette modalité reste encore trop marginale alors que les potentiels et les professionnels existent.

Je crois enfin utile de souligner que le FIPHFP, qui en l'espace de quelques années a su proposer une gouvernance, une organisation et un catalogue de mesures, doit jouer davantage encore son rôle, au plus près des besoins des personnes, en gagnant en souplesse,

- en permettant notamment que les employeurs mobilisent davantage ses aides, en recherchant l'adhésion de chacune des 3 fonctions publiques,
- mais aussi que les personnes en situation de handicap, comme pour l'AGEFIPH, puissent se saisir directement des moyens du Fonds.

Enfin il me semble impératif **que cessent les passe-droits**, comme celui accordé depuis trop longtemps au ministère l'Education nationale à travers l'exonération dont il bénéficie au titre du financement des AVS. Ce type de choix politique et budgétaire relativisent singulièrement l'exemplarité affirmée par ailleurs. Outre les 100 Millions qui ne sont pas à disposition du FIPHFP, soit tout de même 1/3 de son budget, ce sont tout simplement et surtout plus de 15.000 agents en situation de handicap à ne pas recruter ...

L'expérience montre que lorsque l'on recrute une femme, on le fait souvent pour ses compétences, c'est à dire pour sa capacité à être opérationnelle tout de suite. Lorsque l'on recrute un homme, c'est souvent pour son potentiel, c'est à dire son évolution possible et son devenir, c'est à dire sa carrière de demain. Et lorsque l'on recrute une personne en situation de handicap ? Quel vocable utiliser pour justifier son embauche ? Voilà une bonne question à laquelle ce colloque se doit de fournir des éléments de réponse.

Le handicap n'est pas qu'un coût, assaisonné d'obligations et de problèmes, s'il est vu ainsi, on peut se poser la question d'un recrutement qui sera voué à l'échec.

Le handicap est expérience de vie, il devient de ce seul fait diversité et donc richesse.

Si l'on n'a que mon handicap à me reprocher, ce n'est pas bien grave, puisque je n'y peux rien.

Si l'on lutte contre ces préjugés simplement parce que l'on croit en l'être humain tel qu'il est, il est alors plus simple d'être vu comme exemplaire, puisque l'on ne cherche plus à l'être.

L'exemplarité est un défi, elle est un devoir, elle est aussi un investissement.

L'année 2009 a été une année noire, qui a remis en cause ou permis d'envisager la remise en cause d'un certain nombre de principes fondateurs de la loi de 2005. La vigilance s'impose. L'avenir, nous le constatons au quotidien, n'est pas pavé que de bonnes intentions.

Il nous faut des engagements solides, des discours et des actes non contradictoires, des avancées concrètes et positives pour allier sans complaisance efficacité et solidarité. C'est une société ouverte à tous à laquelle chacun d'entre nous participe que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie